

SEANCE DU 20 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres du Conseil Municipal de Marat se sont réunis, le 20 mars 2026 à 20 heures 30 dans la salle du conseil de Marat, sous la présidence du maire sortant, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, Mme BOSDECHER Joëlle, M. BRAJON Sébastien, M. DELAIR Alain, Mme GOURCY Geneviève, Mme THIERY Suzane, Mme SERVENTI Valérie, M. PETITBOUT David, Mme GOURCY Chloé, Mme GAUTHIER Alexandra, M. GOULAIS Sébastien, Mme CONRRARD Amandine, M. VIALLE Romain.

Excusés* : M. DOUSSON Jonathan, M. POUGET Denis

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

* M. DOUSSON donne pouvoir à M. Sébastien BRAJON, M. POUGET Denis donne pouvoir à Philippe COSTE

1/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Patrice DOUARRE, Maire sortant ouvre la séance et donne la parole à Mme Joëlle BOSDECHER en sa qualité de doyenne. Mme BOSDECHER prononce son discours à la suite de l'élection au premier tour, de la liste Ensemble pour Marat. M. Sébastien BRAJON est alors désigné secrétaire de séance. Mmes CONRRARD Amandine et SERVENTI Valérie sont nommés assesseurs.

2/ ELECTION DU MAIRE

Mme BOSDECHER fait appel à candidature au poste de Maire. M. Philippe COSTE se porte seul candidat. L'élection est réalisée, M. Philippe COSTE est élu Maire, à 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

3/ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. COSTE, nouvellement élu, propose de fixer le nombre d'adjoints à 4. Le conseil accepte à l'unanimité.

4/ ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire propose aux postes d'adjoints les personnes suivantes : M. Sébastien BRAJON, Mme GOURCY Geneviève, M. DELAIR Alain, Mme THIERY Suzane. Aucune autre liste candidate ne s'est déclarée. M. COSTE explique le rôle d'adjoint au sein d'un conseil municipal.

A l'issue de celle-ci, la liste est soumise au vote, elle est élue à l'unanimité :

- 1^{er} adjoint : M. Sébastien BRAJON
- 2^{ème} adjointe : Mme GOURCY Geneviève
- 3^{ème} adjoint : M. DELAIR Alain
- 4^{ème} adjointe : Mme THIERY Suzane

5/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. Le Maire fait lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble du conseil municipal.

4/ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) De procéder, dans la limite d'un montant annuel de 100 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 5) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 7) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 6 000 euros.
- 8) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 9) De fixer les reprises d'alignement en application du document d'urbanisme en vigueur.
- 10) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 11) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 euros par année civile.
- 12) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 euros.
- 13) De solliciter à tout organisme financeur, à condition que le projet soit approuvé en amont en Conseil municipal, l'attribution de subventions.

14) De procéder, pour les projets d'investissement ne dépassant pas 20 000 euros, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

15) D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

16) D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable dans la limite d'un montant maximum de 500 euros.

17) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (par exemple pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros).

7/ DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS

COMMISSIONS COMMUNALES

Après présentation des commissions, et le rôle de chacune, il est procédé aux répartitions via le tableau ci-dessous :

Commissions	Titulaires	Suppléant(e)s
Commission Communale d'Actions Sociales - CCAS	GOURCY Geneviève BRAJON Sébastien BOSDECHER Joëlle SERVENTI Valérie GAUTHIER Alexandra THIERY Suzane	VIALLE Marie-Hélène FAYE Marie-Claude GOURCY Christelle RAGE Marie-Thérèse COURPIERE Martine PUJUILLA G. Didier GOUTTEFANGEAS Sandrine PERSONNENI Michele COSTE Valérie ROLLIER Jean-Claude
Commission d'Appel(s) d'Offre(s) C.A.O - M.A.P.A. <i>(Marché à Procédures Adaptées)</i>	COSTE Philippe GOULAIS Sébastien BRAJON Sébastien	CONRARD Amandine DELAIR Alain PETITBOUT David
Commission des Affaires Scolaires - Ecole	COSTE Philippe GOURCY Geneviève GOURCY Chloé	PETITBOUT David
Commission Voiries, Appui Territorial Travaux	DELAIR Alain CONRARD Amandine PETITBOUT David GOURCY Chloé	
Commission de la Vie Associative et Citoyenne	BRAJON Sébastien GAUTHIER Alexandra DOUSSON Jonathan GOURCY Chloé SERVENTI Valérie GOURCY Geneviève	

	BOSDECHER Joëlle CONRARD Amandine	
BIBLIOTHEQUE	SERVENTI Valérie	PARTOUCHE Isabelle
Commission Gestion du Patrimoine Immobilier	BRAJON Sébastien GOULAIS Sébastien SERVENTI Valérie DELAIR Alain	
Commission Communication Interne et Externe	BRAJON Sébastien GAUTHIER Alexandra DOUSSON Jonathan GOURCY Chloé SERVENTI Valérie GOURCY Geneviève BOSDECHER Joëlle CONRARD Amandine	
Commission de Gestion et de Contrôle des Listes Electorales	GOURCY Geneviève BOSDECHER Joëlle THIERY Suzane	PUJUILLA Didier DOUARRE Patrice COSTE Valérie
Commission PAD (Nouveau)	COSTE Philippe PETITBOUT David CONRARD Amandine GOULAIS Sébastien BRAJON Sébastien DELAIR Alain SERVENTI Valérie GOURCY Geneviève	PENSEC Anaïg LECOQ Gérard DOUARRE Patrice DAILLOUX Jean-Claude VERNET Maxime
Correspondant Défense National	VIALLE Romain	
Commission Communales des Impôts Directs - CCID <i>Liste de 24 noms transmise au DGFIP du Pdd 12 du Conseil Municipal + 12 externes</i>	COSTE Philippe THIERY Suzane BOSDECHER Joëlle GOURCY Chloé SERVENTI Valérie DELAIR Alain PETITBOUT David POUGET Denis GOURCY Geneviève BRAJON Sébastien CONRARD Amandine GAUTHIER Alexandra	DOUARRE Patrice PUJUILLA Didier COUEYRAS Jean-Didier CHARDON Marie-Paule BERTIN Jean-Paul COSTE Valérie VIALLE Marie-Hélène MARRET Thierry BEAL Thierry BOURLHONNE Béryl LASSALAS Claude ROLHION Rémi

SYNDICATS, SYNDICATS MIXTES, SIVU, SIVOM

Après présentation des commissions, et le rôle de chacune, il est procédé aux répartitions via le tableau ci-dessous :

ECPIs, Syndicats	Titulaires	Suppléant(e)s
Communauté de Commune Ambert Livradois Forez	COSTE Philippe	BRAJON Sébastien
SIVOM MARAT-VERTOLAYE	COSTE Philippe POUGET Denis	VIALLE Romain
SIAEP de La Faye	THIERY Suzane VIALLE Romain	POUGET Denis
SIAEP Du Fossat	COSTE Philippe POUGET Denis	CONRARD Amandine
Territoire d'Energie du Puy De Dôme	COSTE Philippe	DOUSSON Jonathan
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Livradois Forez	BRAJON Sébastien	GOURCY Chloé
C.L.I.C (Centre Local d'Informations et Coordinations)	GOURCY Geneviève	-
C.N.A.S	THIERY Suzane	-
A.D.M.R	BOSDECHER Joëlle	SERVENTI Valérie

COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Après présentation des commissions, et le rôle de chacune, il est procédé aux répartitions via le tableau ci-dessous :

Commissions Intercommunautaires	Titulaires
Action culturelle et patrimoine	SERVENTI Valérie GOULAIS Sébastien
Développement du sport	VIALLE Romain GAUTHIER Alexandra
Développement de la vie associative	BRAJON Sébastien GOURCY Chloé BOSDECHER Joëlle SERVENTI Valérie
Mobilités territoriales	COSTE Philippe POUGET Denis
Enfance-jeunesse	BRAJON Sébastien GAUTHIER Alexandra PETITBOUT David
Eau et assainissement	COSTE Philippe DELAIR Alain THIERY Suzane POUGET Denis
Gestion des déchets	BRAJON Sébastien GOULAIS Sébastien

Soin et santé	VIALLE Romain GAUTHIER Alexandra
Solidarité sociale	GOURCY Geneviève BOSDECHER Joëlle
Projet de territoire	BRAJON Sébastien CONRARD Amandine
Tourisme et maisons de services au public	THIERY Suzane SERVENTI Valérie
Travaux et gestion du patrimoine	SERVENTI Valérie
Agriculture	DELAIR Alain CONRARD Amandine
Finances	THIERY Suzane SERVENTIE Valérie
Forêt, filière bois et voirie forestière	DELAIR Alain PETITBOUT David
Développement durable et énergie	BRAJON Sébastien DELAIR Alain
Urbanisme - PLUIH	COSTE Philippe POUGET Denis CONRARD Amandine
Habitat et mieux vivre en centre-bourg	CONRARD Amandine PETITBOUT David
Economie	THIERY Suzane GOURCY Chloé
Système d'information géographique - SIG	PETITBOUT David THIERY Suzane
Développement du numérique	GOURCY Chloé

8/ INDEMNITES DU MAIRE ET ADJOINTS

Considérant que, pour les communes de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du Maire est fixé à 44.3 % et celui d'un adjoint au maire est fixé à 11.77 % de l'indice brute terminal 1027 de la fonction publique, il est proposé au conseil d'accorder au Maire la somme brute de 1 820.96 € et pour chaque adjoint à la commune de Marat l'indemnité brute de 483,81 €.

Le conseil se prononce favorable à l'unanimité et adopte la délibération correspondante.

9/ INFORMATIONS ERT QUESTIONS DIVERSES

Quelques dates :

- 21 mars : Commémoration du 19 mars 1962
- 21 mars : Trial moto
- Vendredi 3 avril fin de journée scolaire : fête de l'école (chants dans le bourg)
- 25 avril : Journée des chemins
- 14-15-16 mai : Fête patronale
- 23 mai : Fleurissement du bourg

Prochains conseils municipaux (dates en attente de confirmation) : 17 avril, 26 juin, 11 septembre, 13 novembre, 11 décembre.

- Le 1^{er} adjoint informe le conseil qu'un partenariat de 5 ans avec la société l'Etoile, prestataire en spectacle pyrotechnique et autre, a fait l'objet d'une demande de devis. Cet engagement permettrait en outre de profiter d'une remise de 5 % chaque année (+10 % de remise supplémentaire sur tous les autres spectacles supplémentaires), le report gratuit si annulation en cause d'intempérie, une hausse plafonnée à 2 % par an sur les produits pyrotechniques et prestations... A valider à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- le 1^{er} adjoint informe également avoir sollicité un devis auprès de la société LGF63, spécialisée dans la destruction des frelons asiatiques (cette société est intervenue 24 fois sur Marat en 2025 pour un coût de 2 400 € à la charge des particuliers). Un devis de 1700 € (70 € par nid) a donc été réceptionné pour des interventions sur environ 25 nids. Il est proposé aux membres du conseil de réfléchir, d'ici le prochain conseil, à la méthodologie qui pourrait être applicable pour faire baisser la pression du frelon asiatique (la commune prend l'intégralité des prestations dans une certaine limite d'intervention, la commune participe à une certaine hauteur à la destruction, la commune ne participe pas du tout mais envoie vers un prestataire commun avec des prix négociés...). A valider à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

10/ EXPRESSION PERSONNELLE

L'ensemble du nouveau conseil remercie chaleureusement M. Patrice DOUARRE pour son engagement de plus de 25 ans en tant qu' élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.